

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES  
260, CHEMIN DE L'EGLISE  
38140 CHARNECLES  
Tél. 04.76.91.07.29  
Fax. 04.76.93.27.26  
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES  
SEANCE DU 12/10/2023  
Délibération N°2023-050

<b>Nombre d'élus: 15</b>	<b>Présents : 12</b>	L'an deux mil vingt trois, le 12 octobre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
<b>Absent(s) : 2</b>	<b>Procuratation(s) : 1</b>	
<b>Date de convocation : 06/10/2023</b>		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Xavier PEDRAZZOLI (arrivé à 20h15 ne prend pas part au vote avant la délibération 46), Sophie BOURDIS-GOUYON, Yvette COLLIAT, Gilles LANÇON, Luc PASCAL, Pascale POMMIER, Pascal PRALY.

Ont donné procuratation :

Marie-Christine ROBIN a donné pouvoir à Bertrand RICHARD.

Absents :

Maryse BOUCLET, Cédric POMMIER.

Secrétaire de séance : Christine LABBÉ.

---

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2023**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 07 septembre 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

---

**DÉLIBÉRATION 2023 –050 : SUPPRESSION DES DEUX EMPLOIS PERMANENTS SUITE AU CHANGEMENT DE GRADE DE DEUX AGENTS-MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**VU** le Code général de la Fonction Publique et en particulier l'article L313-1 ;

**VU** les avis rendus par le Comité social technique du Centre de gestion de l'Isère en date du 19/09/2023,

**VU** la délibération n°2023-048 en date du 12/10/2023 créant un emploi permanent d'adjoint administratif 2eme classe dans le cadre d'un avancement de grade ;

**VU** la délibération n°2023-049 en date du 12/10/2023 créant un emploi permanent d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne ;

**VU** la délibération n°2023/043 en date du 07/09/2023 adoptant le tableau des emplois ;

**CONSIDERANT** la nécessité de supprimer 2 emplois permanents, l'un d'adjoint administratif et l'autre d'adjoint technique principal de 2ème classe, en raison de changements de grade,

Madame Le Maire **RAPPELLE** que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du changement de grade de deux agents et de la création des nouveaux emplois permanents correspondants, Madame le Maire **PROPOSE** la suppression des deux emplois permanents ci-dessous ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs ci-joint avec :

- la suppression d'un emploi permanent de grade d'adjoint administratif territorial, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;

- la suppression d'un emploi permanent de grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par «13 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

**ACCEPTE** la suppression proposée et la mise à jour du tableau des effectifs en fonction des délibérations 2023-048, 2023-049 et 2023-050.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 25/10/2023

Le Maire,  
**Nadine REUX**

